IRTS

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX



SURVEILLANT DE NUIT

Développeur de talents sociaux & solidaires

SURVEILLANT DE NUIT

CERTIFICATION

Taux de réussite (2025) : **100%**

Éligible au **CPF**
RNCP : 36360

Le métier

Le surveillant de nuit qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social.
Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé et contribue à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Formation en alternance

- 231 heures de formation théorique ou 245 heures pour le parcours spécifique
- Stage pratique de 210 heures
- Amplitude de 9 mois

Les contenus

La formation comprend 4 blocs de compétences.

Bloc de compétences 1 : Sécurité des personnes et des biens
- Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements
- Intervenir dans la prévention et la gestion des incidents et accidents dans la limite de ses responsabilités

Bloc de compétences 2 : Accompagnement des personnes
- Assurer l'accompagnement des personnes
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle
- Se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement

Bloc de compétences 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
- Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé

Tous les blocs de compétences sont validés par des épreuves de certification.

La formation pratique :
- Les personnes qui n'occupent pas un poste de surveillant de nuit ont à réaliser un stage de 210 heures.

La formation est sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle de Surveillant de Nuit.

Lieu d'exercice

Le surveillant de nuit peut exercer dans des établissements avec hébergement des secteurs sanitaire, social ou médico-social : CHRS, maisons d'accueil, MECS, instituts médico-éducatifs, MAS...

Les conditions d'admission

Les formations s'adressent à des salariés exerçants ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation surveillant de nuit qualifié. Elles sont également ouvertes à des salariés n'exerçant pas la fonction de surveillant de nuit qualifié, relevant ou non de la Branche et aux demandeurs d'emploi.

Vous pouvez accéder à la formation si vous :

- êtes demandeur d'emploi
- êtes salarié n'exerçant ni la fonction de surveillant de nuit qualifié, ni la fonction de maîtresse de maison

Deux prérequis sont exigés à l'entrée en formation :

- dans le cadre du dossier d'inscription, fournir un justificatif de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats obtenus.
- passer un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation.

- Si vous avez suivi et validé la formation surveillant(e) de nuit qualifié(e) et que vous souhaitez suivre celle de maître(esse) de maison et inversement : vous devrez fournir dans le cadre de votre dossier d'inscription à la formation :

• Soit un justificatif de la réalisation d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats de cette dernière,

• Soit une attestation d'employeur justifiant d'au moins 2 semaines d'expérience dans le secteur correspondant à l'emploi visé et permettant de vérifier que vous comprenez les conditions d'exercice de l'emploi, ses attendus et donc de valider votre projet professionnel

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription au positionnement sur : www.irtsnouvelleaquitaine.fr et le retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Les tarifs

- **Frais d'inscription aux tests de positionnement :**
90 € dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables.

Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.

- **Inscription à la formation :**
3430 € pour 245 heures de formation.

LES +

- Fort taux de réussite et d'employabilité
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

- **Responsable de la formation :**
Carole Bonneau

- **Assistante de la formation :**
Audrey Auroux
contact.sn@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 17

IRTS
INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Scannez-moi !

Suivez-nous sur:

Facebook @irtsnouvelleaquitaine

LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr